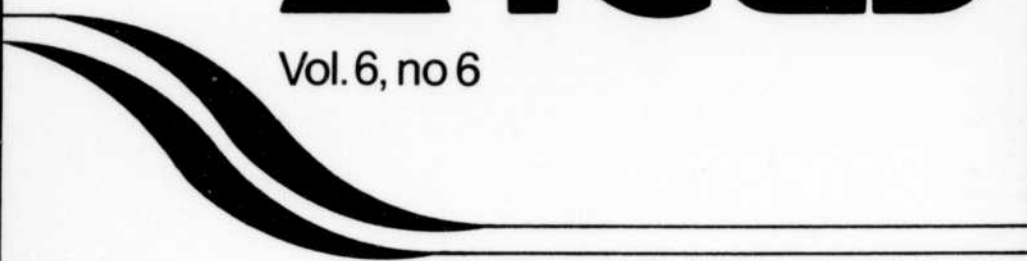


CN ISSN 0315-9930

ARGUS

Vol. 6, no 6



ARGUS**Comité de rédaction/Editorial Committee:**

Réjean Savard, président
Gilles Caron
Lise Langlais
Alain Perrier
France Richer
Diane Rochon-Deschênes

Correcteurs/Correctors:

Philippe Houyoux
Émile Lalonde

Graphiste/Graphist:

Jean-Marc Lachaine

Dépôt légal/Copyright:

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada

Argus est une revue bimestrielle publiée par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Elle vise à l'information et à l'éducation de la profession.

La rédaction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

L'abonnement annuel est de \$12.00 (\$3.00 le numéro) et de \$15.00 (\$3.50 le numéro) pour l'extérieur du Québec. Il est gratuit pour tous les membres de la Corporation.

Toutes demandes concernant les numéros manquants doivent être envoyées, au plus tard un mois suivant la date de parution, à l'adresse suivante:

Argus
Secrétariat de la CBPQ
360, rue Le Moyne
Montréal, Québec

Les articles de la revue sont recensés dans Library Literature.

Argus is a bimonthly journal sponsored by the Corporation of Professional Librarians of Québec.

Its aim is to publish original papers for the information and education of the profession.

Articles are the entire responsibility of the authors.

The yearly subscription is \$12.00 (\$3.00 an issue) and \$15.00 (\$3.50 an issue) outside Québec. Subscription for members is included in their fees to the Corporation.

Requests concerning missing issues should be sent, no later than a month after date of publication, to the following address:

Argus
Secretariat of the CPLQ
360 Le Moyne Street
Montreal, Québec

Articles are indexed in Library Literature.

Corporation
des bibliothécaires
professionnels du Québec

Corporation
of Professional Librarians
of Québec

ARGUS

Vol. 6, no 6
novembre-décembre 1977 November-December 1977

SOMMAIRE CONTENTS

- | | |
|-----|--|
| 98 | EDITORIAL / ARGUS COMMENTAIRES |
| 99 | POUR QUI LES BIBLIOTHEQUES?
Réginald Gamache |
| 100 | LE BIBLIOTHECAIRE DE MILIEU UNIVERSITAIRE FACE A
UNE CLIENTELE SPECIALISEE.
Gilles Paradis |
| 105 | DES RAPPORTS ET DES ETUDES SUR LE LIVRE VERT ET LA
LECTURE AU QUEBEC 1973-1977
Claude Trudel |
| 107 | LES MOYENS D'ACCES A LA DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE
Jacques Demers |
| 111 | PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE
Le 29 septembre 1977 |
| 113 | INDEX DU VOLUME 6
Hélène Rousset, Jean-Pierre Côté et Guy Dionne |

ÉDITORIAL

Voici le dernier numéro d'ARGUS pour l'année 1977. C'est en quelque sorte un numéro passe-partout qui offre plusieurs avenues.

Parmi les thèmes traités, on peut relever le rapport bibliothécaire-usagers. Dans l'article "pour qui les bibliothèques?", Réginald Gamache nous soumet quelques opinions fort pertinentes quant au traitement de la documentation trop souvent réalisé au détriment des principaux intéressés. Gilles Paradis, quant à lui, nous fait part de la complexité des fonctions que cumule le bibliothécaire d'université face aux clientèles spécifiques qu'il dessert.

Par ailleurs, Jacques Demers répond aux préoccupations des bibliothécaires qui souhaitent repérer, acquérir et traiter les documents audio-visuels en nous fournissant un relevé critique des principaux instruments existants, et entame une réflexion sur quelques possibilités d'améliorer l'avenir.

Dans un autre ordre d'idées, pour en savoir davantage sur la politique de la lecture au Québec, on pourra se référer à la liste de Me Claude Trudel consignnant les rapports et études déposés au Ministère au cours des quatre dernières années.

On trouvera également dans ce numéro le texte intégral du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale de la CBPQ, portant sur les règlements concernant la cotisation...

Enfin, au seuil d'une nouvelle année, si vous souhaitez regarder le chemin parcouru, nous vous invitons à le faire au moyen de l'index annuel en guise de balise: il vous réserve des surprises car il est réalisé selon PRECIS.

Le comité de rédaction d'ARGUS.

ARGUS COMMENTAIRES

A PROPOS DES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES...

Permettez-moi de vous féliciter pour le sens de l'humour très développé du comité de rédaction. Faire la promotion (c.f. p. 56 no 3-4, vol. 6) du bénévolat, dans une publication officielle de la Corporation qui se propose de surveiller les intérêts du public dans le domaine des services documentaires, faut le faire! C'est vrai que si on peut soutenir que le réseau de bibliothèques scolaires est sur-équipé et sur-financé (p. 55), on peut s'en permettre pas mal...

Veuillez recevoir les riches salutations d'un spécialiste en moyens et techniques d'enseignement de l'élémentaire.

Gérard Héon, bibl. prof.
1720, rue Desjardins
Drummondville
J2B 3Y5

PS: Je vous autorise à communiquer ma joie à M. Bourgeois si vous le jugez opportun.



Pour qui les bibliothèques?

Quelques réflexions

Réginald GAMACHE

Responsable du traitement de la
documentation
UQAC

A une époque où il est fréquemment question d'énergie et de rationalisation de son utilisation, je me permets de livrer les quelques réflexions qui suivent à l'examen de tous. Il s'agit surtout d'interrogations concernant l'utilisation des ressources tant humaines que financières face à l'objectif premier des bibliothèques: la satisfaction des besoins documentaires des usagers.

Face à cet objectif primordial, on peut se poser des questions relativement au catalogage des documents acquis par une bibliothèque, en particulier: les règles de catalogage, les vedettes-matière.

LES REGLES DE CATALOGAGE

Tout en admettant la nécessité d'un code de règles de catalogage, s'est-on déjà demandé pour qui il est nécessaire? Si, comme cela va de soi, c'est pour faciliter l'accès à la documentation, alors les usagers devraient connaître suffisamment bien ces règles pour pouvoir retracer les documents recherchés. Or, je ne pense pas que les bibliothécaires s'attendent à ce que les usagers apprennent, ni même consultent, un code comme celui que nous utilisons; même un spécialiste en catalogage ne peut prétendre connaître son code au point de ne plus le consulter. Alors, pour qui le code? A qui sert-il? S'il ne sert pas à l'utilisateur, si ce dernier n'en a pas besoin et ne l'utilise pas, pour qui et pourquoi alors toutes ces énergies consacrées à l'élaboration et à l'application d'un code de règles de catalogage et ce, dans chaque bibliothèque, sur les plans national et international?

Avant d'investir autant de ressources et d'énergies à l'élaboration d'un code comme les Règles de catalogage anglo-américaines, n'aurait-il pas fallu mener des études sérieuses auprès des usagers des bibliothèques afin de connaître

leurs véritables besoins quant aux clés d'accès et quant aux différents éléments descriptifs qu'ils utilisent et jugent nécessaires ou utiles pour obtenir l'information désirée? A moins que le catalogage ne vise des objectifs autres que celui de rendre l'accès facile et rapide à la documentation acquise, ce qui implique un minimum de normalisation, on peut se demander s'il n'y a pas lieu de réajuster le fonctionnement du traitement et de réviser le contenu du code en tenant compte davantage des usagers plutôt que de systèmes dont le souci premier n'est certes pas l'accessibilité des documents.

QUELQUES EXEMPLES

Quel est le pourcentage des usagers qui recherchent un document à partir d'une vedette de collectivité, surtout lorsqu'il s'agit de publications gouvernementales se subdivisant à l'infini et dont les changements de nom sont souvent fréquents? Pratiquement, est-ce qu'un usager s'y retrouverait dans le chapitre 2 des Règles de catalogage anglo-américaines? Si les usagers ne connaissent pas ces règles, pour qui les applique-t-on? De plus, on sait que les révisions se succèdent, on en connaît les conséquences concrètes; le personnel des services de catalogage en sait quelque chose. Pour qui sont dépensées toutes ces énergies? Pour les usagers? En a-t-on fait la démonstration?

On peut se poser les mêmes questions à propos de "règles spéciales" pour "certaines publications juridiques", pour "certaines publications religieuses". Peut-on imaginer que les usagers soient intéressés à digérer ces règles dites spéciales? Ces derniers vont plutôt s'en tenir à une clé d'accès plus simple comme le titre, le nom d'une personne responsable de près ou de loin à la publication de l'ouvrage en question, le ou les sujet(s) traité(s). Si on ne réussit pas à démontrer que ces vedettes sont utilisées dans une proportion appréciable pour justifier le temps consacré à les établir, je pense qu'il faut se poser des questions.

Autre exemple: l'entrée principale. A moins que la preuve en soit faite, on peut se demander jusqu'à quel point cette distinction entre l'entrée secondaire et principale est nécessaire et même utile puisque de toute façon il y aura une entrée pour chaque auteur, chaque titre, chaque collection etc. dans la mesure où chacun de ces éléments offre une possibilité d'accès.

LES VEDETTES-MATIERE

Des questions analogues se posent au sujet des vedettes-matière. Dans trop de cas, le bibliothécaire qui analyse un document en vue d'en extraire les concepts et les réalités exprimés par un auteur doit passer par un système plus ou moins rigide. L'utilisateur doit alors faire le cheminement inverse pour retracer le sujet, lequel le conduira au document qu'il espère trouver. Pourtant l'ordinateur nous offre tellement de possibilités de ce côté qu'il devrait être pensable d'en arriver à des systèmes qui collent davantage au(x) sujet(s) d'un document, ce qui pourrait permettre à l'utilisateur de s'approcher de l'objet de sa recherche avec moins d'interférences et aussi de choisir les plus pertinents.

CONCLUSION

Toutes les bibliothèques ont comme objectif premier de servir les usagers. Tout le travail effectué par le personnel de ces bibliothèques doit être en fonction des besoins de ces mêmes usagers. Existe-t-il un "code" des besoins des usagers sur lequel est basé le traitement des documents? Si ce code n'existe pas, pour qui travaille le personnel des bibliothèques? Pour qui sont élaborées certaines règles de catalogage complexes totalement ignorées des usagers et qui, même connues de ces derniers, semblent tout à fait inutiles au repérage des documents cherchés? Sait-on comment, de fait et dans quelle proportion les usagers utilisent les différentes clés d'accès aux différents documents: collectivité-auteur, nom de la personne, titre, collection, vedette-matière? Connaît-on les problèmes qu'ils rencontrent dans leur démarche? Les bibliothèques ne dépensent-elles pas trop d'énergie à essayer de s'entendre sur certaines clés d'accès, sur certains éléments descriptifs, sur la présentation et la disposition de ces éléments sans en avoir démontré la nécessité ou même l'utilité? On va même jusqu'à forcer l'ordinateur à assimiler ces règles, alors que son apparition aurait pu être l'occasion rêvée de faciliter l'accès à la documentation, d'innover.

LE BIBLIOTHECAIRE DE MILIEU UNIVERSITAIRE FACE A UNE CLIENTELE SPECIALISEE

Gilles PARADIS
Bibliothèque
Université Laval

Plusieurs bibliothécaires exercent de nos jours leur profession à l'université. Et parmi ces bibliothécaires, quelques-uns ont la responsabilité d'une collection déterminée et d'une clientèle spécifique. Voilà un bon moment déjà que la littérature en bibliothéconomie a reconnu l'existence de cette fonction. En 1966, dans un article bref mais éclairant, Cecil K. Byrd décrivait la nature du travail du "subject specialist" à l'Indiana State University (1). Depuis lors, la littérature sur ce sujet s'est enrichie constamment. On trouvera d'ailleurs un relevé bibliographique sur cette question dans un article récent de Thomas J. Michalak (2).

Notre excuse, pour considérer ce sujet à notre tour, est que nous aborderons la question par un biais quelque peu différent. Plutôt que de reprendre la discussion dans son ensemble, nous aimerions insister sur quatre rôles du bibliothécaire spécialisé, rôles que nous tenons pour importants, spécialement dans le contexte actuel des bibliothèques universitaires: le rôle d'intermédiaire entre la bibliothèque et le département, le rôle pédagogique, le rôle de conseiller en recherche documentaire et le rôle de conseiller au développement des ressources documentaires.

* * *

Avant de considérer ces points particuliers, nous allons brièvement dégager les contours généraux de la fonction du bibliothécaire spécialisé.

Le bibliothécaire spécialisé possède un diplôme en bibliothéconomie ou l'équivalent en plus d'une formation dans une autre discipline (de préférence une formation de 2e ou 3e cycle). Son travail quotidien nécessite cette double préparation. En effet le bibliothécaire que nous décrivons ici s'occupe d'une ou deux disciplines particulières. Sa clientèle se limite donc à quelques centaines de personnes

* Tout en tenant compte de la littérature sur le même sujet, nous nous sommes inspiré en écrivant cet article d'une expérience vécue à l'Université Laval depuis une dizaine d'années, notamment dans les secteurs de la psychologie et de la philosophie. Monsieur Claude Bonnelly, présentement chef du Service de référence à la bibliothèque de l'Université Laval, a antérieurement participé à cette expérience. Il a discuté les idées principales qui sont avancées ici et il a accepté de revoir le texte. Il est à propos d'associer son nom à la paternité de l'article.

et le bibliothécaire spécialisé est souvent appelé à travailler avec des professeurs ou des étudiants de 2e ou 3e cycles. Il suit de là que le bibliothécaire spécialisé doit régulièrement faire appel à ses connaissances relatives aux disciplines dont il s'occupe.

D'autre part, le travail du bibliothécaire spécialisé intègre plusieurs fonctions comme la référence ou le choix des collections. Remarquons toutefois que cette relation de tâches varie selon les universités ou les pays. Quoi qu'il en soit, c'est le secteur ou les secteurs dont le bibliothécaire se charge qui assure l'unité de sa fonction.

Ce genre de travail suppose en outre un effort à court terme et à long terme. Si le bibliothécaire répond chaque jour à des demandes particulières, il doit aussi prévoir et planifier pour les années à venir notamment en ce qui a trait au développement des ressources documentaires.

Enfin, le travail du bibliothécaire spécialisé laisse une large place à l'initiative, voire à la créativité. Soucieux d'une bibliothéconomie préventive, si l'on peut parler ainsi, le bibliothécaire doit aller au-devant des usagers, percevoir leurs besoins et proposer des services nouveaux. Ainsi s'explique la difficulté de décrire ce genre de fonction de façon exhaustive. Selon la nature de la discipline dont il est responsable et compte tenu de sa personnalité, le bibliothécaire spécialisé s'acquittera de sa tâche de telle ou telle manière. C'est une chose de s'occuper des étudiants et des professeurs en physique, une autre d'être responsable des usagers en musique ou en droit.

Voilà une première image du bibliothécaire spécialisé, prise de loin il est vrai. Nous allons maintenant, si vous le voulez, examiner quelques-uns des rôles particuliers qui découlent de cette fonction.

1) Rôle d'intermédiaire entre la bibliothèque et le département.

Il est incontestable que le bibliothécaire spécialisé établit un lien naturel entre un département et la bibliothèque. Conscient des besoins des usagers dont il est plus immédiatement responsable, le bibliothécaire doit s'assurer que ces besoins sont satisfaits. En revanche, il fera connaître aux professeurs et aux étudiants les politiques de la bibliothèque, les services disponibles - spécialement quand un nouveau service est mis sur pied - et les ressources de la collection. A cet égard, il s'avère particulièrement nécessaire d'informer les usagers des nouvelles publications qui font maintenant partie de la collection. Ce service d'information doit s'étendre aux divers supports de la documentation, qu'il s'agisse des livres, des films, des nouveaux numéros de revues et même des banques d'information. Et plus cette information est adaptée aux besoins d'une clientèle spécifique, plus elle a de chances d'être efficace.

Le bibliothécaire joue aussi son rôle d'intermédiaire au sein du comité de la bibliothèque que possèdent plusieurs départements. Tout en estimant utile un pareil organisme, notamment quand vient le temps de présenter une demande collective et officielle, nous croyons que son action et son influence demeurent quand même limitées. Les facultés comprennent de nombreux comités et nul doute que celui de la bibliothèque vient derrière

le comité syndical, le comité du programme et quelques autres probablement. D'autre part, le comité s'inscrit à l'intérieur d'une structure qui devient vite bureaucratique. Tout compte fait, l'efficacité des rapports entre la bibliothèque et le département relève autant de l'excellence des contacts personnels ou de l'établissement d'un groupe de travail que du comité formel de la bibliothèque.

Tout en maintenant la liaison entre le département et la bibliothèque, le bibliothécaire doit éviter d'être perçu comme un administrateur par les usagers. Supposons, par exemple, qu'une faculté ou un département désire une bibliothèque particulière. Le bibliothécaire spécialisé pourra, en pareil cas, identifier le besoin, examiner les diverses solutions possibles et donner son avis à l'administration de la bibliothèque sur la solution proposée. Cependant, l'acceptation ou le refus final de la requête ne ressortit pas au bibliothécaire spécialisé. Il n'en va pas autrement d'ailleurs dans d'autres services de l'université. Un professionnel de l'alimentation détermine la valeur nutritive des menus pour satisfaire les besoins alimentaires de la population universitaire. L'administration peut suivre son conseil ou non en tenant compte du coût, du personnel disponible ou encore de l'équipement. On dira qu'une pareille conjecture place le bibliothécaire spécialisé dans une situation d'impuissance. Dans certains cas, il peut en être ainsi.

Toutefois, il nous semble que le bibliothécaire spécialisé ne doit pas être juge et partie et qu'il doit surtout garder son autonomie de jugement.

Cette perception du bibliothécaire spécialisé par les professeurs et les étudiants est importante à un autre point de vue. L'expérience montre en effet que le bibliothécaire qui s'occupe d'un ou deux départements doit (ou devrait) être perçu comme un égal du professeur, au niveau du statut en particulier. Sans cette égalité de droit ou de fait, on sollicitera le bibliothécaire pour des tâches qui n'ont pas grand-chose à voir avec la nature de son travail ou, au contraire, on s'abstiendra de faire appel à lui quand il le faudrait. Une distinction existe à ce propos entre l'appartenance administrative et le statut. Le bibliothécaire spécialisé peut relever de la bibliothèque, mais à l'intérieur de cette unité administrative il jouira d'un statut égal ou inégal à celui des professeurs.

2) Rôle pédagogique

Passons maintenant à la participation à l'enseignement, participation dont l'importance se fait sentir de plus en plus. Il est indéniable que les étudiants ressentent présentement le besoin d'être guidés et initiés dans l'utilisation de la documentation générale ou spécialisée. Dans une enquête menée à l'Université Laval auprès des usagers de la bibliothèque, 80% des étudiants indiquèrent qu'ils souhaitaient profiter d'un cours de formation documentaire plus ou moins élaboré (3). Comment en serait-il autrement? La quantité d'informations s'accroît de jour en jour. Or les étudiants, pour mener à bien leurs travaux, doivent consulter une partie relativement infime de cette masse documentaire. Il devient dès lors nécessaire d'acquérir une méthode et de connaître les instruments de la recherche. Sans une personne

ressource pour leur indiquer les instruments existants et la manière de les utiliser, les étudiants deviennent perdus dans l'utilisation d'un service aux possibilités trop nombreuses.

La formation documentaire se réalise de multiples façons et à des degrés divers selon les universités. Dans un article récent, Nancy Fjällbrant distingue les méthodes d'enseignement qui s'adressent à un groupe, celles qui visent plutôt l'individu et enfin les méthodes susceptibles de convenir à un groupe ou à une personne (4). Elle énumère et évalue tour à tour le cours, le séminaire, la visite guidée de la bibliothèque, les techniques audio-visuelles (films, diapositives, cassettes), le guide imprimé, les travaux pratiques, la signalisation, l'aide individuelle au bureau de la référence et l'enseignement programmé.

Arrêtons-nous un moment au cours de formation documentaire. Un tel cours, à notre avis, doit être intégré au programme régulier d'un département et doit comporter des crédits. En outre, ce cours peut être obligatoire ou facultatif et tout compte fait, les deux formules impliquent autant d'avantages que d'inconvénients. D'autre part, il faut réduire les heures d'information et d'explication et insister plutôt sur les travaux pratiques.

Reste à savoir, par ailleurs, qui assumera la responsabilité de ces cours. D'aucuns estiment que ce rôle revient aux professeurs, d'autres pensent plutôt que les bibliothécaires devraient s'occuper de cet enseignement et quelques-uns croient que cette responsabilité pourrait être partagée entre les bibliothécaires et les professeurs. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il serait étonnant que les bibliothécaires ignorent complètement les cours de formation documentaire. Qui connaît et doit faire connaître les instruments de la recherche documentaire sinon le bibliothécaire? Il ne s'agit pas de là que tous les bibliothécaires doivent se mettre à donner des cours. Les dispositions naturelles et les aspirations de chacun diffèrent, là comme ailleurs.

3) Rôle de conseiller en recherche documentaire.

L'une des principales fonctions du bibliothécaire spécialisé dans une discipline consiste à assurer le service de référence, de façon manuelle ou automatisée, auprès d'une population déterminée. A la limite, le bibliothécaire cherche même à offrir un service personnalisé en ce sens qu'il vise à satisfaire les besoins documentaires de tel ou tel étudiant en particulier. Aussi la télé référence s'avère-t-elle un instrument précieux puisqu'elle permet un niveau de spécificité difficile à atteindre par les procédés manuels (5).

On comprendra dès lors que le bibliothécaire spécialisé, grâce à la télé référence, connaisse de mieux en mieux les besoins des usagers dont il s'occupe. Par exemple nous avons, à l'Université Laval, rencontré individuellement la majorité des étudiants de 2e et 3e cycles de l'École de psychologie. A l'occasion de la recherche automatisée, nous avons pris connaissance des principaux sujets qui font actuellement l'objet d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat.

Nous avons en outre remis un questionnaire à chaque usager de la télé référence, questionnaire destiné à nous faire connaître le nombre de références pertinentes, le nombre de documents disponibles à la bibliothèque et les suggestions pour d'éventuelles acquisitions. Plusieurs étudiants ont complété le questionnaire, ce qui nous a permis d'enrichir notre collection de nouveaux ouvrages. Ainsi peut se réaliser, et d'une manière à la fois simple et efficace, le souhait que les étudiants participent au développement des ressources documentaires.

Il est un autre point sur lequel nous aimerions appeler l'attention: le recours à la télé référence augmente le degré d'intervention du bibliothécaire. En effet, une recherche de documentation par ordinateur nécessite une entrevue préalable du bibliothécaire avec l'usager. Au cours de cette rencontre, le bibliothécaire amène l'étudiant à exprimer son sujet de façon précise, à déterminer les descripteurs de manière exhaustive et spécifique et à élaborer une stratégie de recherche. A l'époque où la recherche documentaire s'appuyait uniquement sur des procédés manuels, les étudiants avaient sans doute moins souvent recours aux bibliothécaires. Apparemment on pourrait croire que l'apparition d'une nouvelle technologie (par exemple l'utilisation d'un terminal) constitue la raison suffisante pour justifier pareille intervention. Disons plutôt que l'utilisation de nouveaux moyens techniques a été l'occasion de raffermir chez le bibliothécaire le rôle de conseiller en recherche documentaire. Trop souvent n'avons-nous pas supposé que les étudiants procédaient de façon méthodique et efficace dans leur recherche de documentation. Laissés à eux-mêmes, les étudiants finissent sans doute par se débrouiller, mais avec quels résultats. A notre avis, plus les étudiants utiliseront la télé référence, plus aussi ils se prévaudront des services du bibliothécaire dans leurs recherches manuelles. Paradoxalement, et si notre hypothèse s'avère juste, la télé référence augmentera le travail du bibliothécaire au niveau de la recherche manuelle.

On objectera peut-être que cette intervention accrue du bibliothécaire favorise la dépendance de l'étudiant alors que c'est plutôt son autonomie qu'il faudrait rechercher. Pour résoudre le problème de l'autonomie versus l'indépendance, il faut, entre autres, revenir à la nature de l'intervention du bibliothécaire. Celui-ci, parce qu'il est spécialisé en documentation, informe l'étudiant des différents moyens pour obtenir des données et des références pertinentes à sa recherche. Mais c'est l'étudiant qui sait le mieux ce qu'il cherche. Le bibliothécaire n'intervient pas plus que ne le fait le notaire dans le domaine des contrats. Le notaire indique les avantages et les inconvénients de telle ou telle forme de contrat mais c'est le client qui choisit en dernière analyse. Il serait néfaste, dans notre profession comme dans les autres d'ailleurs, que les gens s'en remettent complètement à nous pour régler leurs problèmes sous prétexte qu'un professionnel est spécialisé. La solution réside plutôt dans une collaboration avec l'étudiant ou le professeur. L'idée n'est donc pas du tout d'intervenir de façon abusive mais plutôt que le bibliothécaire et l'étudiant jouent chacun leur rôle respectif.

4) Rôle de conseiller au développement des ressources documentaires

Nous arrivons maintenant au développement de la collection, une autre fonction importante du bibliothécaire spécialisé. Pour mener à bien cette tâche, le bibliothécaire choisit parmi les publications récentes celles qui répondent aux besoins de ses usagers tout en s'efforçant de récupérer les ouvrages antérieurs ou les numéros de périodiques. Cette activité suppose l'établissement d'une politique d'acquisition et un effort aussi au niveau de l'élagage. Mais elle suppose surtout une connaissance sans cesse mise à jour des développements d'une discipline et la perception juste des besoins des usagers.

Cette responsabilité de développer la collection a fait l'objet d'un article publié par J. Periam Danton voici quelques années (6). Nous allons nous borner ici à évoquer quelques aspects de la situation actuelle dans ce domaine.

Disons d'abord que l'application de la diffusion sélective de l'information au choix des livres se répand de plus en plus au sein des bibliothèques universitaires. En établissant un profil d'intérêt, nous pouvons recevoir régulièrement les notices pertinentes du Marc américain et du Marc canadien (et éventuellement des autres banques Marc) via le service CAN/SDI. Le profil d'intérêt, parce qu'il suppose l'établissement de cotes et de descripteurs précis, complète la politique d'acquisition qui demeure forcément plus générale. D'autre part, l'utilisation des notices bibliographiques du Marc américain et du Marc canadien peut favoriser la collaboration des professeurs et des bibliothécaires pour le choix des ouvrages. A l'Université Laval, par exemple, nous avons formé une équipe composée de cinq professeurs de psychologie et du bibliothécaire affecté à cette discipline dans le but de dépouiller les fiches que nous expédie le service CAN/SDI. Chaque membre de l'équipe examine les fiches correspondant à une section plus ou moins vaste de la psychologie, comme la psychométrie ou la psychologie sociale, et il choisit les ouvrages qu'il juge utiles. Tout en collaborant à la sélection des publications, le professeur prend connaissance des nouveaux ouvrages dans un ou deux domaines de la psychologie.

Le bibliothécaire qui s'occupe de développer une collection a aussi tout à gagner en utilisant les statistiques du prêt automatisé. Interprétées avec discernement, ces données permettent de connaître l'usage réel d'une collection et facilite l'établissement des priorités. Le recours aux statistiques du prêt automatisé s'avère particulièrement utile dans le cas de l'addition d'exemplaires supplémentaires.

Les améliorations que nous venons de souligner n'empêchent pas l'existence de contraintes auxquelles se heurte le bibliothécaire responsable du développement d'une collection. La difficulté la plus manifeste réside dans la baisse du pouvoir d'achat, baisse imputable, entre autres, à l'inflation. Récemment, M. Fernand Séguin parlait de l'accroissement de l'âge moyen des chercheurs scientifiques faute de subventions adéquates pour la recherche. Parallèlement, il est permis de se demander si l'absence d'un support financier adéquat n'entraînera

pas l'affaiblissement des collections de recherche. Loin de nous l'idée de présenter un plaidoyer pour une croissance illimitée ou irrationnelle des collections. Mais encore faut-il assurer la possibilité d'acquérir un minimum vital de documents.

Une autre difficulté non moins actuelle provient du délai entre la publication d'un volume et sa disponibilité sur les rayons. Tel Ulysse, le document que l'on achète est destiné à un long voyage et la date d'arrivée n'est jamais très sûre. Il s'en suit une certaine perte de crédibilité de la part des usagers. L'étudiant ou le professeur qui recommande l'achat d'un ouvrage n'est pas convaincu qu'il le consultera durant le trimestre en cours ni même le trimestre suivant. Le bibliothécaire responsable d'un secteur se retrouve ainsi dans un dilemme. S'il stimule la participation des usagers au développement des ressources documentaires, il risque de créer des déceptions au chapitre de la disponibilité des ouvrages. Plusieurs bibliothèques, il est vrai, disposent maintenant d'une liste automatisée d'ouvrages commandés ou reçus mais non encore disponibles sur les rayons. A l'Université Laval nous avons aussi, dans quelques secteurs du moins, préparé des listes par discipline d'ouvrages reçus mais non encore traités. Les professeurs et les étudiants qui reçoivent ces listes peuvent de la sorte demander le traitement prioritaire d'un document.

* * *

Depuis quelques années, la Corporation s'applique à définir les tâches du bibliothécaire. Le nombre et le contenu de ces tâches se transforment au fur et à mesure que la profession évolue. A l'université, les bibliothécaires occupent des fonctions reliées aux besoins spécifiques de ce milieu d'enseignement et de recherche. Or les étudiants et les professeurs ont des besoins spécialisés et les bibliothécaires ne font que répondre à des besoins réels quand ils s'adonnent à des tâches spécialisées.

Soulignons en passant que des études de premier cycle en agriculture, en histoire ou en anthropologie ou en tout autre discipline appartiennent déjà à un certain niveau de spécialité (à fortiori les études de 2e et 3e cycles).

Il est donc vain de brandir la liste complète des dangers que comporte la spécialisation pour justifier l'abstention du bibliothécaire à l'égard de certaines tâches spécialisées. Bergson, il y a belle lurette, a indiqué les dangers de la spécialité, ce qui ne l'a pas empêché d'écrire "que nous devons nous résigner à connaître peu, si nous ne voulons pas tout ignorer" (7). Le malentendu sur cette question vient souvent de ce qu'on ne distingue pas entre une spécialisation hâtive et excessive et une spécialisation acceptable ou tout au moins inévitable. Il y aura toujours des gens pour qui n'existe qu'une discipline, la leur, et ce qui échappe à la méthode de leur science possède peu ou pas d'importance. Ce genre de spécialisation finit par devenir stérile. Mais la spécialité qui suit une formation générale permet de situer sa discipline dans l'ensemble du savoir et d'en distinguer l'approche spécifique. Cette spécialité est devenue inévitable, en particulier à l'université.

Il va sans dire que l'activité du bibliothécaire qui travaille à l'université est influencée par cet état de fait. Aussi n'est-il pas surprenant que les tâches du bibliothécaire débouchent sur une forme plus ou moins poussée de spécialisation.

Cette spécialisation qui isole jusqu'à un certain point les universitaires ou les groupes de chercheurs appelle un complément naturel. Dans un mouvement inverse, en effet, les universitaires doivent retrouver l'unité qui relie les diverses branches du savoir. Au niveau de la réalité il existe des liens entre les disciplines, par exemple entre le droit et la psychologie ou entre la physique et les mathématiques. Il s'ensuit que les bibliothécaires qui s'occupent d'une ou deux disciplines particulières doivent se retrouver à l'intérieur d'un groupe plus large et cela beaucoup plus pour des raisons intellectuelles que pour des raisons d'ordre administratif.

Si, pour le bibliothécaire, le retrait de certains champs d'activité ne se justifie pas intellectuellement, il se justifie encore moins au simple plan pragmatique. Disons d'abord que quelques professeurs ont déjà manifesté leur désir d'installer la télé-référence au sein de leur département. D'autre part, il y a quelques années, la littérature en bibliothéconomie faisait écho au problème de la responsabilité de la sélection des ouvrages. On se demandait notamment si les bibliothécaires devaient s'occuper du choix des ouvrages ou s'il ne fallait pas plutôt laisser cette tâche aux professeurs. Quant à la formation documentaire, elle existe, mais à l'état embryonnaire. Si nous laissons à d'autres le soin d'en prendre charge, il est probable que ceux-ci deviendront compétents en documentation et qu'ils pourront éventuellement remplacer les bibliothécaires. A cet égard, il faut être suffisamment réaliste pour se rappeler que quelques professeurs ne voient pas d'un bon oeil l'initiative des bibliothécaires responsables d'un cours de formation documentaire. Il est vrai cependant que d'autres professeurs pensent exactement le contraire. Faute de prendre l'initiative, nous pouvons nous retrouver dans cinq ou dix ans devant une situation compétitive beaucoup plus marquée. Il sera alors plus difficile d'occuper les fonctions décrites plus haut.

Au moment où les bibliothécaires dessinent de nouveaux contours à leur identité professionnelle, il est opportun de s'engager dans des activités qui répondent aux besoins réels des gens et qui valorisent les bibliothécaires en tant que spécialistes de l'information documentaire. Pour les bibliothécaires d'université, la prise en charge de la sélection des ouvrages, le recours à la télé-référence, la mise sur pied de la formation documentaire et l'établissement de liens étroits avec les départements constituent des secteurs de pointe en même temps que des placements sûrs.

** Il pourra sembler à d'aucuns que les idées avancées dans cet article sont difficiles à réaliser compte tenu notamment des limites budgétaires. Confier à un groupe de bibliothécaires un travail spécialisé auprès des facultés et des départements a une incidence sur le budget de la bibliothèque universitaire dont il faut tenir compte. On estimera dès lors que je me suis quelque peu attardé au pays des merveilles et qu'il serait plus sage de revenir là où les

choses ont l'air de ce qu'elles sont.

Et pourtant c'est lorsque l'on tient compte de la réalité, ou si l'on veut d'un autre aspect de la réalité (à savoir les besoins spécifiques des universitaires en documentation et notre capacité à satisfaire ces besoins), qu'émerge le problème du travail spécialisé pour les bibliothécaires d'université. Si l'on accepte ce point de vue, au moins à titre d'hypothèse, on est amené à se poser d'autres questions. Par exemple, pourrions-nous utiliser autrement les ressources humaines? Ou encore pourrions-nous obtenir plus d'argent des administrateurs d'université si l'on rencontrait davantage les besoins des professeurs et des étudiants? Il y a là bien sûr matière à discussion.

REFERENCES

- (1) Cecil K. Byrd, "Subject specialists in a University Library", College and Research Libraries, 27 (may 1966): 191-193.
- (2) Thomas J. Michalak, "Library Services to the Graduate Community: The Role of the Subject Specialist Librarian", College and Research Libraries, 37 (may 1976): 257-276.
- (3) Enquête sur les usagers de la bibliothèque, Annexes vol.4, Tableaux des réponses au questionnaire des étudiants (Québec: Bibliothèque de l'Université Laval, 1975), p. 71.
- (4) Nancy Fjällbrant, "Teaching Methods for the Education of the Library User", Libri 26 (December 1976): 252-267.
- (5) Pour une vue d'ensemble et une discussion des principaux aspects de la télé-référence, on pourra consulter l'article de Gilles Deschatelets. "Problèmes et promesses de la télé-référence", Revue canadienne des sciences de l'information, 1 (Mai 1976): 15-29.
- (6) J. Periam Danton, "The Subject Specialist in National and University Libraries, with Special Reference to Book Selection", Libri, 17, no 1 (1967): 42-58.
- (7) Henri Bergson, Mélanges (Paris: P.U.F., 1972), La Spécialité, pp. 257-264.

* * *



DES RAPPORTS ET DES ETUDES SUR LE LIVRE VERT ET LA LECTURE AU QUEBEC 1973-1977



Me Claude TRUDEL

Sous-ministre adjoint,
Ministère des Affaires culturelles
Collaboration spéciale

Ainsi qu'on le sait, les dernières années ont vu la prolifération, au Ministère des Affaires culturelles du Québec, des études et rapports sur les problèmes du livre et de la

lecture au Québec. Du rapport de Grandpré en 1973 à celui du Comité consultatif du livre en 1977, les hauts fonctionnaires du ministère n'ont pas manqué... de lecture. C'est le cas du soussigné, responsable de l'élaboration d'une politique de la lecture au Québec, depuis son entrée, à titre de sous-ministre adjoint, au ministère, en mars 1975.

La liste ci-dessous n'a rien d'exhaustif et veut simplement souligner les principales études, les principaux rapports qui ont été remis au ministère au cours des 5 dernières années. Notons que la majorité d'entre eux et ceci est surtout vrai à compter de 1975, ont servi de point de repère dans l'élaboration des grandes lignes de la politique de la lecture qui devrait être annoncée sous peu, si ce n'est déjà fait au moment où on lit ces lignes.

A) Sur la question du livre en général

- 1 De Grandpré, Pierre.
Rapport sur la distribution des périodiques et du livre de poche au Québec.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1973.
86 p.
- 2 International Education and Development.
Le livre canadien-français en France et en Belgique: étude effectuée pour l'Association pour l'exportation du livre canadien.
Paris, I.E.D., 1973. 126 p. et annexe.
- 3 Lussier, Yvon et Mélançon, Albert.
Premiers éléments pour l'élaboration d'une politique du livre.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1974. 228 p.
- 4 Contant, Pierre.
Rapport - Mission technique en Europe sur la distribution du livre, des journaux, des revues et des périodiques, Première partie - distribution du livre.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1975.
91, 18 p.
- 5 L'Allier, Jean-Paul.
Pour l'évolution de la politique culturelle.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1976.
257 p.
- 6 Roussel, Ghislain.
Résumé des diverses législations relatives au livre tant au niveau du gouvernement fédéral que québécois.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1976.
274 p.
- 7 Hoepffner, Jean et Paquin, Jean D.
Etude sur le commerce du livre au Québec.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1976.
2 V.
- 8 Conseil supérieur du livre.
"Mémoire relatif au livre vert de M. Jean-Paul L'Allier", Vient de paraître, Vol. 12, no 4 (1976).
- 9 * Trudel, Claude
Pour une véritable politique de la lecture au Québec: document de travail.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977.
101 p.
- 10* Chalifoux, Jean-Pierre.
Éléments de réflexion pour une politique du livre, de la lecture et de la communication culturelle.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977.
76 p.
- 11* Denis, Charles.
Programme d'action pour une nouvelle politique économique du livre au Québec.
Montréal, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1977. 59 p.
- 12 Comité consultatif du livre.
Mémoire sur une politique du livre et de la lecture au Québec.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977. 165 p.

B) Sur la question des bibliothèques

- 1 Ministère des Affaires culturelles, Service des bibliothèques publiques.
Développement d'un réseau de bibliothèques publiques - Mémoire d'éléments de programme.
Québec, 1973. 8, 76, 34, 7 p.
- 2 Boisvert, Pierre
Les variations du coût d'achat des livres en bibliothèque attribuables à la nouvelle politique du livre.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1973, 49, 41p.
- 3 Aubry, Claude et Denis, Laurent G.
Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1976.
282 p.
- 4 * Bibliothèque nationale du Québec, (Conseil). Lettre à Me Claude Trudel, sous-ministre adjoint, commentant le livre vert de M. Jean-Paul L'Allier (commentaires endossés par le Comité consultatif de la Bibliothèque nationale).
- 5 * Ministère des Affaires culturelles, Commission des bibliothèques publiques.
Considérations en regard de la section "Lettres" du document de travail "Pour l'évolution de la politique culturelle".
Québec, 1976. 12 p.
- 6 * Brault, Jean-Rémi.
Les bibliothèques: document de travail.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1976.
56 p.
- 7 Association des bibliothécaires du Québec/Québec Library Association, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec/Corporation of Professional Librarians of Québec.
Mémoire relatif au document de travail "Pour l'évolution de la politique culturelle".
Montréal, 1976. 22 p.
- 8 Ouellet, Jean.
Le rôle et le financement des bibliothèques centrales de prêt.
Québec, Ministère des Affaires culturelles. 1976.
200 p. et annexes.
- 9 Le livre vert et les bibliothèques publiques: Mémoire des bibliothèques centrales de prêt.
S.I., 1976. 26 p. et annexes.

- 10* Matte, Pierre.
Document de réflexion sur une politique de la lecture par les bibliothèques publiques.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1976.
37 p. et annexes.
- 11 Le rôle et le financement des bibliothèques centrales de prêt: considérations et recommandations des conseils d'administration des 5 bibliothèques centrales de prêt.
S.I., 1977. 6 p.
- 12* Ministère des Affaires culturelles, Commission des bibliothèques publiques.
Les bibliothèques centrales de prêt et le développement des bibliothèques publiques au Québec.
Québec, 1977. 11 p.
- 13* Le développement et le financement des bibliothèques publiques: position des conseils d'administration des 5 bibliothèques centrales de prêt et réponse aux propositions préliminaires concernant l'attribution et le calcul des subventions aux bibliothèques centrales de prêt.
S.I., 1977. 22 p.

N.B. Pour ceux qui seraient intéressés à approfondir davantage, il existe un autre document, fort incomplet, malheureusement qui a été rédigé en août 1975 par M. Robert Tremblay, alors au Service des industries culturelles du ministère.
Synthèse chronologique des études effectuées sur le livre pour ou par le ministère des Affaires culturelles au Québec depuis 1963.
Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1975.
285 p.

* (non publié)

LES MOYENS D'ACCÈS À LA DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE

Jacques DEMERS, bibl. prof.

Responsable du secteur de l'audio-visuel
Centrale des bibliothèques

* INTRODUCTION

En préparant cet article¹ sur les moyens d'accès à la documentation audio-visuelle, nous avons principalement en tête trois objectifs:

- 1) examiner les systèmes d'information existants pour les non-livres en 1977;
- 2) dégager les besoins québécois dans ce domaine;
- 3) essayer d'entrevoir les orientations futures à ce niveau et les efforts qu'il nous faudra faire pour contrôler efficacement l'information concernant les documents audio-visuels.

Ce tour d'horizon, nous l'effectuerons en prenant principalement comme point de référence les instruments disponibles pour le contrôle bibliographique des imprimés, domaine où il existe de bons répertoires depuis déjà de nombreuses années.



* Le présent article est tiré de la conférence que l'auteur a prononcée lors du dernier congrès de la Corporation.

I CONTEXTE GENERAL

1. Marché des documents audio-visuels

Notons brièvement les caractéristiques de ce marché. Nous remarquons d'abord la supériorité quantitative écrasante de la production audio-visuelle des pays anglophones sur celle des pays francophones. Ainsi, la banque de données du National Information Center for Educational Media regroupe environ 500,000 titres (documents éducatifs). Il est difficile d'avancer des chiffres précis pour la francophonie, mais il y aurait à notre avis de 25,000 à 50,000 documents audio-visuels de langue française intéressant les milieux éducatifs. A cette supériorité numérique des productions audio-visuelles de langue anglaise s'ajoute la faiblesse et la complexité du réseau de distribution des non-livres au Canada. Devant les limites du marché et le coût de production des documents audio-visuels, beaucoup de compagnies se confinent à de petits tirages qui, parfois, deviennent rapidement épuisés. Par ailleurs, l'évolution constante des supports documentaires rend difficile la planification à long terme du développement des collections.

2. Situation du contrôle médiographique

On pourrait donner la définition suivante du contrôle médiographique: la collecte et le traitement d'une information exhaustive sur la production documentaire d'un pays, d'une région, pour un, plusieurs ou tous les supports documentaires (v.g. le contrôle du film 16mm au Canada). Selon M. Liebars², un ancien président de la FIAB, ce contrôle suppose trois éléments majeurs:

- a) l'existence de dispositions de dépôt légal;
- b) la présence d'une agence médiographique nationale;
- c) une normalisation de la description des documents.

Qu'en est-il de la situation du contrôle médiographique au niveau de la documentation audio-visuelle si l'on utilise comme critères de référence les points relevés par M. Liebars? Nous limiterons notre examen aux trois pays d'où nous parvient la majeure partie de nos documents audio-visuels. En France, la loi du dépôt légal englobe les documents audio-visuels, mais elle n'est pas encore opérationnelle, à notre connaissance, pour les non-livres. Jusqu'à maintenant la Bibliographie de la France s'est occupée de façon très incomplète du relevé courant de la production audio-visuelle, se contentant de signaler certains types de non-livres dans des suppléments à périodicité variable. Depuis novembre 1972, la revue trimestrielle Francophonie-Edition signale les nouvelles parutions de l'ensemble des pays francophones, pour tous les supports documentaires. Cet instrument médiographique ne nous a pas semblé très exhaustif jusqu'ici dans le repérage des documents audio-visuels.

Le Copyright Act américain ne prévoit pas le dépôt obligatoire de tous les types de documents audio-visuels. On ne semble pas, aux Etats-Unis, privilégier le dépôt légal comme pierre d'angle du repérage des non-livres. Nos collègues américains paraissent beaucoup plus préoccupés par la normalisation des règles de catalogage des documents audio-visuels et le développement d'un format MARC adapté à ces nouveaux supports documentaires.

res. Par ailleurs, les Etats-Unis sont de loin le pays le plus avancé au niveau du contrôle médiographique grâce aux efforts conjoints de la Library of Congress et du National Information Center for Educational Media.

La législation canadienne n'exige pas le dépôt légal des documents audio-visuels. Toutefois, la Bibliothèque nationale du Canada a commencé dès 1964 à cataloguer des non-imprimés dans Canadiana. Cette publication s'est avérée jusqu'ici très incomplète pour l'audio-visuel. Par contre, Film Canadiana, l'annuaire publié par l'Institut Canadien du film effectuée, depuis sa fondation en 1969, un relevé très complet de la production cinématographique canadienne.

La loi-cadre du cinéma, adoptée à l'été 1975, prévoit le dépôt légal des documents audio-visuels produits ou distribués au Québec.³ Toutefois, la médiographie québécoise n'a pas encore vu le jour et ne semble pas faire partie des priorités à la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel. Depuis 1971, la Centrale des bibliothèques effectue une certaine suppléance dans ce domaine en répertoriant une bonne partie des nouvelles productions québécoises.

II CONTROLE DE LA DISTRIBUTION

Pour la France, la recherche des producteurs/distributeurs de documents audio-visuels s'effectue principalement dans l'Annuaire audio-visuel publié annuellement par les Editions Candelmon depuis 1970. Cet instrument est assez complet, mais sa consultation s'avère complexe.

L'Index to Producers/Distributors publié par le National Information Center for Educational Media contient plus de 16,000 entrées; on retrouve dans ce répertoire la quasi-totalité des producteurs et distributeurs américains de documents audio-visuels, plus un très grand nombre de maisons à l'extérieur des Etats-Unis. Toutefois, pour certaines notices, ce répertoire ne fournit pas l'adresse de la maison représentée.

L'Audio-visual Market Place de la maison Bowker recense de son côté un peu plus de 1,000 producteurs/distributeurs des Etats-Unis avec, pour chacun, des renseignements assez complets. Pour les nouvelles entreprises, on peut consulter la rubrique "Audio-visual Guide" publiée deux fois par année dans la revue Previews de la maison Bowker.

Pour les producteurs/distributeurs canadiens, on peut compter, sur un guide publié chaque été dans la revue Educational Digest. Ce guide est passablement complet et contient un index particulier qui renvoie du nom de chaque maison de production à son distributeur.

En l'absence d'un instrument complet et bien adapté à nos besoins, beaucoup de centres documentaires québécois se sont dotés d'un fichier des producteurs/distributeurs de documents audio-visuels. Une telle opération suppose un investissement considérable en temps et en argent. A notre avis, le gouvernement québécois devrait mandater un organisme de notre milieu pour éditer et tenir à jour un bottin des producteurs et distributeurs de non-livres. L'audiovidéothèque de l'Université de Montréal possède déjà un tel instrument. Son Répertoire de producteurs, distributeurs de documents audio-visuels nous semble répondre de façon fort adéquate à l'idée que nous nous faisons d'un instrument

de ce type; cette liste nous semble à la fois exhaustive et complète au niveau des fournis. Nous espérons que le ministère québécois concerné fournira à l'audiovidéothèque de l'Université de Montréal les moyens de publier annuellement son bottin pour le bénéfice des centres documentaires de notre province.

III MEDIAGRAPHIE COURANTE

FRANCE

Bibliographie de la France/Biblio nous rend peu de service au niveau de la médiagraphie courante puisque cette publication hebdomadaire se limite aux livres et aux "presque livres": cartes, gravures, estampes, plans, photos. Il nous faut consulter pour les nouvelles productions audiovisuelles Francophonie-édition; répertoire bibliographique permanent de l'édition de langue française dans le monde. Cet instrument répertorie, en principe, tous les supports documentaires, mais s'avère extrêmement incomplet pour les non-livres.

ETATS-UNIS

La Library of Congress s'occupe de la médiagraphie courante depuis le début des années cinquante grâce à deux publications trimestrielles (exhaustives, mais pas toujours rapides dans le signalement des nouveautés): Films and Other Materials for Projection (films fixes, diapositives, transparents); Music, Books on Music and Sound Recordings (partitions, livres sur la musique, disques). Pour compléter les publications de L.C., on peut consulter le NICEM Update of Nonbook Media. Ce périodique est un trimestriel qui paraît tous les deux ans seulement; en effet, cette publication irrégulière sert de mises à jour aux index que le National Information Center for Educational Media a publié l'année précédente. Les américains disposent d'un troisième instrument important au niveau de la médiagraphie courante. Il s'agit de la revue Previews qui publie deux fois par année "Audiovisual Guide: a Multimedia Subject List", un répertoire par sujets des documents audio-visuels distribués récemment ou qui doivent paraître au cours des prochains mois.

CANADA

La revue mensuelle Canadiana s'occupe de façon peu satisfaisante de la médiagraphie courante: manque d'exhaustivité et de rapidité, média non couverts. Par contre, l'Institut canadien du film répertorie de façon remarquable les nouveaux films canadiens dans une publication annuelle, Film Canadiana. Au Québec, la Centrale des bibliothèques supplée en partie à la faiblesse de Canadiana dans Fiche express, une publication multimedia mi-courante, mi-rétrospective.

IV MEDIAGRAPHIE RETROSPECTIVE

FRANCE

Mentionnons ici les 11 listes publiées par l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques sous le titre général de "Catalogues des moyens d'enseignement". Ces guides regroupent par niveaux et disciplines les documents audio-visuels agréés par le ministère de l'Education nationale de France.

ETATS-UNIS

La banque du National Information Center for Educational

Media comprend maintenant 500,000 entrées. NICEM refond, tous les 2 ans, les données de cette banque dans un ensemble de répertoires (une quinzaine en tout) donnant accès à la production rétrospective américaine (ou accessible aux E.U.) à la fois par media et par grands sujets.

CANADA

La médiagraphie rétrospective canadienne est principalement fournie par les refontes de Canadiana (depuis 1964), de Film Canadiana (depuis 1969) et de La Centrale des bibliothèques (depuis 1971). Il nous manque encore une refonte globale comme il en existe aux E.U. avec les index de NICEM.

V REPERTOIRE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

FRANCE

En France, deux ouvrages regroupent une partie des documents audio-visuels disponibles. Il s'agit du Répertoire des livres et matériels d'enseignement disponibles, une publication annuelle de France-Expansion et du Catalogue des produits et matériels audio-visuels, publié en 1974 et maintenant épuisé sans que l'on ait annoncé de nouvelle édition. Il y a quatre ans, la compagnie France-Expansion avait fait connaître son intention de publier un répertoire des documents audio-visuels disponibles dans la Francophonie. Le projet semble avoir été abandonné devant les difficultés de réalisation escomptées et la faible rentabilité prévue.

ETATS-UNIS

En 1970, la compagnie Westinghouse Learning Corporation avait doté nos collègues américains du Learning Directory, un répertoire multimedia signalant plus de 200,000 titres. L'ouvrage a connu un seul supplément en 1972. Il avait été réalisé à partir des catalogues des éditeurs et distributeurs. Il comportait beaucoup d'erreurs, ce qui explique sans doute sa disparition.

CANADA

On ne possède au Canada, sous ce chapitre, que des dépouillements partiels. Le Catalogue des documents audio-visuels publié en 1975 par l'Éditeur officiel regroupe les documents audio-visuels disponibles dans les organismes gouvernementaux québécois, mais son éditeur ne prévoit pas de mise à jour dans l'immédiat. On a beaucoup parlé au SGME depuis quelques années d'un "Learning Directory" québécois. Il s'agit là d'un projet intéressant dont la réalisation nous paraît hautement souhaitable. Toutefois, l'expérience malheureuse du Learning Directory nous porte à croire qu'il vaudrait mieux créer d'abord une banque catalographique pas mal exhaustive avant de s'attaquer à la réalisation d'un répertoire des documents audio-visuels disponibles.

VI CATALOGAGE

La publication en 1967 de l'Anglo-American Cataloging Rules marquait une étape importante pour le traitement des documents audio-visuels puisque pour la première fois un code de catalogage présentant un caractère officiel offrait, sous une même couverture, des règles pour la description de tous les supports documentaires. Dès sa parution, le nouveau code a fait l'objet de nombreuses critiques pour sa partie traitant des documents audio-visuels. En effet, cette section ne couvre pas tous les media et comporte un certain

nombre d'incohérences par rapport aux deux premières parties. Plusieurs organismes ont voulu pallier aux défauts du code anglo-américain. De nombreux manuels pratiques ont vu le jour pour compléter le travail des co-auteurs de l'AACR. Citons en particulier le Nonbook Materials de la Canadian Library Association et les Standards for Cataloging Nonprint Materials de l'Association for Educational Communications and Technology. Par ailleurs, nous disposons depuis 1975 d'un chapitre 12 révisé de l'AACR qui traite de plusieurs supports audio-visuels non inclus dans la version originale. Le développement de l'ISBD au niveau international et les faiblesses de l'édition de 1967, ont amené les responsables de l'AACR à remettre en chantier ce code. La nouvelle édition est prévue pour l'été 1978 dans sa version anglaise; il faudra sans doute un délai d'un an environ pour l'édition en langue française. Certains organismes effectuant du catalogage partagé sur support ordinaire traitent des documents audio-visuels depuis un certain temps déjà. Toutefois, nous ne disposons par encore d'un format MARC définitif pour l'audio-visuel. On nous assure cependant que cette situation devrait être corrigée dans un délai assez court.

Rappelons que ceux qui utilisent un catalogue sur fiches peuvent disposer de notices préparées par des centrales de catalogage pour une bonne partie de leurs documents audio-visuels. Les centrales américaines ont catalogué des centaines de milliers de titres. Au Québec, la Centrale des bibliothèques a traité pour sa part environ 10,000 titres.

VII INSTRUMENTS DE SÉLECTION

FRANCE

Rappelons qu'en France les Catalogues de moyens d'enseignement regroupent par niveaux et par disciplines la liste des documents audio-visuels agréés par le ministère de l'Éducation nationale. Quelques périodiques français présentent des comptes rendus de non-livres (Media, Films and Documents, etc), mais dans l'ensemble ce filon s'avère plutôt pauvre.

ÉTATS-UNIS

Nos collègues américains peuvent compter sur une pléiade d'instruments de sélection tant au niveau des listes de base que des périodiques médiographiques. Citons, à ce chapitre, les revues suivantes: Previews, Booklist, Media and Methods, Stereo Review. Nos confrères s'intéressent beaucoup à l'évaluation des documents audio-visuels au point que, dans certains états, un producteur ne peut mettre sur le marché un nouveau document sans avoir au préalable procédé à son évaluation auprès d'un échantillon du public-cible.

CANADA

Le Canada anglais possède peu d'instruments de sélection qui lui sont propres étant donné la proximité des États-Unis. Au Québec, la Centrale des bibliothèques a procédé à l'évaluation d'environ 12,000 documents audio-visuels, travail réalisé en partie par les employés du Centre de bibliographie et en partie par des enseignants du niveau collégial. De son côté le SGME (Secteur de l'évaluation) a fait évaluer par des enseignants de l'élémentaire et du secondaire plus de 2,000 documents audio-visuels. Beaucoup de travail reste à faire dans notre milieu pour mettre à la

disposition des intéressés des instruments de sélection couvrant l'ensemble de la production disponible.

VIII CATALOGUES COLLECTIFS ET COLLECTIONS RÉGIONALES

Il y a peu à dire sous ces chapitres, le travail restant presque entièrement à faire. Le Catalogue des documents audio-visuels publié en 1975 par l'Éditeur officiel du Québec regroupe 3,760 documents disponibles dans différents organismes gouvernementaux de notre province. Les réseaux Badadug et Telecat/Unicat constituent des catalogues collectifs pour les bibliothèques participantes; toutefois, on a encore versé assez peu de documents audio-visuels dans ces banques.

Le Québec possède plusieurs cinémathèques régionales, mais elles sont loin présentement de pouvoir répondre adéquatement à la demande de leurs usagers; par ailleurs, ces cinémathèques ont peu de relations entre elles. Heureusement, l'actuelle Loi sur le cinéma laisse présager un effort de l'état dans ce sens. L'article 45 spécifie, en effet, que le ministre verra à la coordination des activités des cinémathèques existantes et au développement d'un réseau de cinémathèques régionales à l'intérieur de la Cinémathèque nationale...⁴

CONCLUSION

À la suite de ce rapide survol des moyens d'accès à la documentation audio-visuelle dans le contexte québécois, nous dégageons trois éléments qui devraient, à notre avis, orienter nos actions futures.

- 1) Nous devons, tout d'abord, opérationnaliser le dépôt légal des documents audio-visuels pour assurer des bases solides au contrôle médiographique.
- 2) Il nous faudra nous sensibiliser à la nécessité de bons systèmes de référence pour tirer pleinement partie de la documentation audio-visuelle disponible. Sur le plan théorique, nous prétendons que les bibliothécaires sont des spécialistes de la documentation sous toutes ses formes, mais dans la pratique, nous continuons à faire porter presque toutes nos énergies sur l'imprimé.
- 3) En dernier lieu, il nous faudra tenter de dégager, avec les ministères concernés, un plan d'ensemble pour le développement de nos systèmes de référence concernant les documents audio-visuels. Ce plan devrait à notre avis englober les aspects suivants: 1) un fichier des producteurs/distributeurs; 2) un répertoire des documents disponibles; 3) le catalogage exhaustif des documents accessibles chez nous; 4) une médiographie courante et complète; 5) des évaluations en profondeur pour le plus grand nombre de documents possible; 6) des systèmes bibliographiques multimédia pour favoriser l'équilibre des collections; 7) des catalogues collectifs pour une meilleure utilisation des ressources disponibles; 8) le développement de collections régionales pour les documents coûteux dont l'achat n'est pas justifié au niveau local.

REFERENCES

- (1) Nous avons tiré une bonne partie des informations nécessaires à la préparation de ce texte des publications

suivantes; Jacques Demers, "Non-imprimés", dans Michel Thériault (éd.), Choix et acquisitions des documents au Québec; vol. 1: Principes et applications (Montréal, Asted, 1977) p. 131-167 et Jacques Demers, Gestion des documents audio-visuels dans les bibliothèques des collèges francophones du Québec, ("Publications de l'École de bibliothéconomie, no 6"; Montréal, Asted, 1977)

- (2) "Vers un contrôle bibliographique universel", Bulletin du Livre, no 227 (20 septembre 1973), p. 15.
- (3) Québec, Assemblée nationale, trentième législature, Projet de la loi no 1; loi sur le cinéma (sanctionnée le 19 juin 1975; Québec, Editeur officiel, 1975) p.17.
- (4) Ibid.

Procès verbal de l'assemblée générale spéciale

Date: le jeudi 29 septembre 1977 à 20 heures

Lieu: Auditorium Hydro-Québec, étage Mezzanine
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'Assemblée
- 2- Constatation du quorum
Mot du Président
Proposition pour suspendre le règlement BAG 5.6
- 3- Adoption de l'ordre du jour
Proposition pour suspendre le règlement BAG 6.2
- 4- Ratification du "Règlement concernant les membres"
- 5- Affaires nouvelles
- 6- Dissolution de l'Assemblée

PROCES-VERBAL

- 1- Ouverture de l'Assemblée

Le Président, Claude-André Bonin agit comme président de l'Assemblée et ouvre celle-ci à 20 heures. Désignée d'office par le Président, Mme Anne-Marie Lachance-Riedl agit comme secrétaire de l'Assemblée.

- 2- Constatation du quorum

Le Président constate qu'il y a quorum. 59 personnes sont présentes à l'ouverture de l'Assemblée.

Mot du Président: explications de la nécessité et du pourquoi de cette réunion.

M. Gilbert Lefebvre appuyé par M. Henri-Bernard Boivin propose que soit suspendu temporairement le règlement BAG 5.6 sur le délai de convocation des assemblées générales afin de permettre à l'Assemblée générale spéciale de délibérer.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 59
Contre: 0
Abstention: 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3- Adoption de l'ordre du jour

Le point 5 des affaires nouvelles est retranché de l'ordre du jour. Mlle Camille Côté appuyée par M. Normand Guérette propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. La proposition est adoptée sans que le vote soit demandé.

M. Gilbert Lefebvre appuyé par M. Alain Perrier propose que soit suspendu temporairement le règlement BAG 6.2 sur le délai d'envoi préalable et l'avis de motion des projets de règlements afin de permettre à l'Assemblée générale spéciale de délibérer.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 60
Contre: 0
Abstention: 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4- Ratification du "Règlement concernant les membres"

Le Bureau, appuyé par M. Jean-Yves Gendreau, propose l'adoption du "Règlement concernant les membres".

Il y a l'étude article par article du règlement et les amendements suivants sont faits:

Chap. 1, art. 1: M. Gilbert Lefebvre appuyé par M. Rolland Auger propose que les points a) et e) de l'article 1 soient rayés et que les articles restants soient renumérotés. Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 53
Contre: 3
Abstentions: 6

La proposition est adoptée.

Chapitre 2: Il est demandé de changer le mot acceptation à chaque fois qu'il apparaît par le mot acceptation.

De plus, tous les chiffres apparaissant dans ce chapitre devront être écrits en lettres.

Chap. 2, art. 7: Il est demandé d'écrire paiement au lieu de payement (3e mot de la 2e ligne.)

art. 15: M. Gilbert Lefebvre appuyé par M. Yvan Morier propose que l'article

15 se lise comme suit:

Seul un membre titulaire et un membre associé qui n'exerce pas sa profession ont le droit de vote et sont éligibles au conseil.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 4
Contre: 49
Abstentions: 5

La proposition est rejetée.

M. Roger Drouin appuyé par M. Camille Boucher propose que l'article 15 se lise comme suit.

Seul un membre titulaire a le droit de vote et est éligible au conseil.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 3
Contre: 56
Abstentions: 1

La proposition est rejetée.

La discussion continue et les membres se demandent s'il ne faudrait pas changer l'article 12 au lieu de l'article 15.

M. Philippe Houyoux appuyé par Mme Françoise Jobin-Brûlé propose donc que l'article 12 se lise comme suit: les bibliothécaires professionnels inscrits au registre mais qui, résidant au Québec, n'exercent pas leur profession ou qui l'exercent en dehors du Québec sont membres associés.

Après discussion sur cette proposition, M. Philippe Houyoux retire sa proposition.

M. Philippe Houyoux appuyé par M. Alain Perrier propose que l'article 15 se lise comme suit:

Tout membre titulaire et tout membre associé résidant au Québec a le droit de vote et est éligible au conseil.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 42
Contre: 7
Abstentions: 5

La proposition est adoptée.

Art. 17, et 18:

M. Gilbert Lefebvre appuyé par M. Roger Drouin propose que soit rayé

dans les articles 17 et 18 tout ce qui concerne la cotisation 1977 et que l'article 17 se lise comme suit:

La cotisation annuelle est fixée à \$109.00 pour les membres titulaires et à \$28.00 pour les membres associés.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 2
Contre: 48
Abstentions: 2

La proposition est rejetée.

Art. 17:

Mme Rachèle Calonne appuyée par M. Roland Danis propose que la cotisation de 1978 soit fixée à \$110.00 pour les membres titulaires et à \$30.00 pour les membres associés.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 45
Contre: 2
Abstentions: 3

La proposition est adoptée.

Art. 20:

Il est demandé d'enlever le trait d'union existant dans lettre-recom-mandée (2e ligne, 2 derniers mots)

Art. 22:

Il est demandé que le mot original (3e ligne, avant dernier mot) soit changé par originel.

A la suite de cette analyse, article par article, du "Règlement concernant les membres" le vote est pris pour adopter ce règlement tel que modifié.

Le résultat du vote est le suivant:

En faveur: 51
Contre: 0
Abstentions: 1

La proposition est adoptée.

6- Dissolution de l'Assemblée

Le Président déclare l'Assemblée générale spéciale dissoute à 22 heures.

Anne-Marie Lachance-Riedl, bibl. prof.
Secrétaire de l'Assemblée générale spéciale.

Montréal, le 29 septembre 1977.

INDEX DU VOLUME 6

PRECIS

Jean Pierre COTE
Guy DIONNE
Hélène ROUSSEL
Bibliothèque nationale du Québec

PRECIS est un acronyme pour les mots PRE served Context Index System; le terme "précis" signifie résumé en anglais. Ce système d'indexation a été conçu vers 1969 par Derek Austin en vue de doter la British National Bibliography d'un index-matières compatible avec le format ordiolingue UK-MARC de communication des données bibliographiques.

Le système permet de retrouver sous chaque terme d'un sujet complexe choisi comme terme d'entrée par l'indexeur, le contexte dans lequel ce terme a été considéré. A la différence des vedettes-matière qui sont une liste préécrite de termes et d'expressions gérée par une autorité centrale, PRECIS préconise l'emploi de termes tirés du langage naturel qui sont ordonnés selon certaines règles constantes, ce qui garantit que deux indexeurs obtiendront des résultats uniformes face à un même sujet. Le système comporte aussi l'utilisation de connecteurs et de phrases substitués, afin de conserver l'ordre naturel entre les termes.

Lorsque l'indexeur retient un terme, il peut rendre compte de ses relations avec les autres termes de deux façons qui constituent l'aspect syntaxique et l'aspect sémantique du système.

Aspect syntaxique:

La syntaxe du système se résume à une liste d'indicateurs de fonctions ("role operators") qui engendrent trois formats de manipulation des termes. Chaque élément d'un sujet complexe est affecté d'un indicateur dont la valeur ordinaire détermine habituellement la position dans la séquence ("string").

Par exemple, un sujet comme "La résistance à l'utilisation des microdocuments" s'exprimerait ainsi:

- (1) microdocuments
- (2) utilisation \$W des
- (3) résistance

La démarche normale consiste à rechercher un terme dénotant une action et ensuite le terme qui fait l'objet de cette action (concept principal ou "key system"). Ce dernier est parfois accompagné d'éléments dépendants. L'ordre des termes généré par les indicateurs est basé sur le principe de la dépendance du contexte, chaque terme situant clairement le suivant dans son contexte.

L'indexeur ajoute ensuite des codes de manipulation qui, une fois interprétés par le logiciel du système, gouvernent l'apparition tour à tour des termes choisis dans l'une des trois positions de la rubrique PRECIS:

Entrée ("Lead") Contexte ("Qualifier")

Précision ("Display")

Si nous reprenons l'exemple donné plus haut, nous obtenons les rubriques suivantes:

Microdocuments
Utilisation. Résistance

Utilisation. Microdocuments
Résistance

Résistance. Utilisation des microdocuments

Ces rubriques illustrent la disposition de base où le terme d'entrée est suivi immédiatement des termes qui le situent dans un contexte plus vaste et où les termes qui en res-treignent le contexte apparaissent sur la ligne suivante (précision). Un des effets de cette disposition est d'éviter toute ambiguïté dans les rubriques.

Aspect sémantique

Le système PRECIS tient compte des relations sémantiques (hiérarchiques, d'équivalence ou associatives) en reliant les termes par un réseau de renvois voir et voir aussi qui constituent un thesaurus automatisé. C'est donc dire que le terme qui représente un concept supérieur hiérarchiquement au terme retenu par l'indexeur est exclu de la séquence et fait l'objet d'un renvoi voir aussi. Les liens sémantiques entre les termes sont codés de façon à apparaître dans l'index chaque fois que l'un des termes d'une séquence apparaît en entrée.

Caractéristiques de l'index

Cet index du Volume 6 d'Argus a été réalisé manuellement alors que le système PRECIS a été conçu en vue de l'utilisation de l'ordinateur qui génère un texte photocomposé. Nous n'avons donc pu reproduire toutes les particularités typographiques que l'on retrouve dans l'index de la British National Bibliography.

Nous n'avons pas cru bon d'alourdir inutilement l'index par des renvois hiérarchiques dans un domaine où le vocabulaire est relativement bien contrôlé et dans le contexte d'une revue qui s'adresse à un public spécialisé.

Sources consultées:

Austin, Derek, PRECIS: a manual of concept analysis and subject indexing, London, Council of the British National Bibliography, 1974.

Austin, Derek, PRECIS (Adaptation d'un texte préparé par Ken Bakewell et Eric Hunter pour les étudiants du "Department of Library and Information Studies, Liverpool Polytechnic"), 1975, 5 p.

INDEX PRECIS

Accès
voir aussi
Moyens d'accès

Action sociale
voir aussi
Responsabilité sociale
Rôle social

Action sociale. Bibliothécaires. Québec
en relation avec la reconnaissance professionnelle
(6,5 p.75-77)

Administrateurs
Bibliothécaires administrateurs. Efficacité.
Influence de la formation en gestion.
(6,5 p.82-86)

Administrateurs
Bibliothécaires administrateurs comparés avec les bibliothécaires spécialistes.
(6,5 p.75-77)

- Apprentissage. Lecture. Matières enseignées. Ecoles élémentaires. Québec
Rôle des bibliothécaires. Etudes: Sirkis, Rubin. L'utilisation du livre et de la bibliothèque à l'école élémentaire - Commentaires
(6,2 p.34-35)
- Associations de professionnels. Bibliothécaires. Québec. comparées avec les syndicats. Etablissements étudiés: Université de Montréal.
(6,2 p.38-40)
- Associations professionnelles. Bibliothécaires. Québec. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1976-1977 - Rapports de président
(6,3/4 p.52-53)
- Associations professionnelles. Bibliothécaires. Québec. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1977 - Compte rendu de congrès
(6,3/4 p.43-45)
- Associations professionnelles. Bibliothécaires. Québec. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1977 - Procès-verbaux d'assemblée générale
(6,3/4 p.46-51)
- Associations professionnelles. Bibliothécaires. Québec. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Membres associés. Statut
(6,2 p.30)
- Associations professionnelles. Bibliothécaires. Québec. Ethique. Codes: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Code de déontologie - Commentaires
(6,2 p.36-37)
- Associations professionnelles. Bibliothécaires. Québec. Règlements: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Règlement concernant les membres. Ratification - Procès-verbaux d'assemblée générale spéciale.
(6,6 p.111-113)
- Automatisation. Travail. Personnel professionnel et personnel technique. Effets sur la motivation.
(6,1 p.3-5)
- Besoins documentaires. Usagers. Bibliothèques. Satisfaction en relation avec le catalogage.
(6,6 p.99)
- Bibliographies 1973-1977. Québec. Lecture
(6,6 p.105-107)
- Bibliothécaires. Rôle organisationnel & rôle professionnel. Influence des modes de valorisation professionnelle.
(6,5 p.78-81)
- Bibliothécaires. Rôle organisationnel & rôle professionnel - Témoignages.
(6,5 p.87-90)
- Bibliothécaires. Ecoles élémentaires. Québec. Rôle dans l'apprentissage de la lecture. Matières enseignées. Etudes: Sirkis, Rubin. L'utilisation du livre et de la bibliothèque à l'école élémentaire
Commentaires
(6,2 p.34-35)
- Bibliothécaires. Québec. Action sociale en relation avec la reconnaissance professionnelle.
(6,5 p.75-77)
- Bibliothécaires. Québec. Associations professionnelles: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1976-1977. Rapports de président
(6,3/4 p.52-53)
- Bibliothécaires. Québec. Associations professionnelles: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1977 - Procès-verbaux d'assemblée générale
(6,3/4 p.46-51)
- Bibliothécaires. Québec. Associations professionnelles: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1977 - Compte-rendus de congrès
(6,3/4 p.43-45)
- Bibliothécaires. Québec. Associations professionnelles: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Membres associés. Statut.
(6,2 p.30)

- Bibliothécaires. Québec
Associations professionnelles. Ethique.
Codes: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Code de déontologie. - Commentaires.
(6,2 p.36-37)
- Bibliothécaires. Québec
Associations professionnelles. Règlements: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Règlement concernant les membres. Ratification - Procès-verbaux d'assemblée générale spéciale.
(6,6 p.111-113)
- Bibliothécaires. Québec
Formation
(6,5 p.91-93)
- Bibliothécaires. Québec
Formation initiale, formation continue et perfectionnement. Rôle de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. En relation avec la protection du public.
(6,2 p.26-29)
- Bibliothécaires. Québec
Reconnaissance professionnelle en relation avec l'action sociale
(6,3/4 p.57-59)
- Bibliothécaires. Québec
Responsabilité sociale - Congrès
(6,3/4 p.43-45)
- Bibliothécaires. Québec
Rôle social. Champs d'action: centres d'information communautaires
(6,3/4 p.57-58)
- Bibliothécaires. Québec.
Statut professionnel. Influence de l'exercice exclusif et de la formation universitaire.
(6,2 p.23-25)
- Bibliothécaires. Québec
Syndicats comparés avec les associations de professionnels
Etablissements étudiés: Université de Montréal.
(6,2 p.38-40)
- Bibliothécaires administrateurs.
Comparés avec les bibliothécaires spécialistes.
(6,5 p.75-77)
- Bibliothécaires administrateurs
Efficacité. Influence de la formation en gestion.
(6,5 p.82-86)
- Bibliothécaires professionnels. Groupes étudiés.
Québec. Professionnalisme.
(6,2 p.31-33)
- Bibliothécaires spécialisés. Québec
Rôle dans les bibliothèques universitaires. Etablissements étudiés: Université Laval
(6,6 p.100-105)
- Bibliothécaires spécialistes.
Comparés avec les bibliothécaires administrateurs
(6,5 p.75-77)
- Bibliothéconomie. Québec
Diplômes de 1er cycle comparés avec les diplômes de 2e cycle.
(6,5 p.41-43)
- Bibliothéconomie. Québec
Écoles: McGill University. Graduate School of Library Science. Directeurs: Sessions, Vivian
(6,5 p.93-96)
- Bibliothéconomie. Québec
Écoles: Université de Montréal. Ecole de bibliothéconomie. Diplômés, 1975 en relation avec le marché du travail - Sondages
(6,3/4 p.59-62)
- Bibliothèques
Usagers. Besoins documentaires. Satisfaction en relation avec le catalogage.
(6,6 p.99)
- Bibliothèques publiques. Québec
Développement. En relation avec les politiques du gouvernement du Québec.
(6,3/4 p.55-56)
- Bibliothèques universitaires. Québec
Rôle des bibliothécaires spécialisés. Etablissements étudiés: Université Laval.
(6,6 p.100-105)

- Bibliothèques universitaires. Québec
Université du Québec à Trois-Rivières. Bibliothèque.
Personnel. Comportement organisationnel - Sondages,
1976
(6,3/4 p.62-72)
- C.I.C. voir Centres d'information communautaires
- Canada. Lois, statuts, etc. Loi sur le droit d'auteur.
Interprétations.
(6,1 p.12-20)
- Catalogage. Bibliothèques.
en relation avec la satisfaction des besoins documentaires
des usagers.
(6,6 p.99)
- Centre de référence du Grand Montréal. Centres d'information
communautaires. Québec
(6,3/4 p.57-58)
- Centres d'information communautaires. Champs d'action
Québec. Bibliothécaires. Rôle social
(6,3/4 p.57-58)
- Centres d'information communautaires. Québec
Centre de référence du Grand Montréal
(6,3/4 p.57-58)
- Code de déontologie. Corporation des bibliothécaires profes-
sionnels du Québec.
- Commentaires
(6,2 p.36-37)
- Comportement organisationnel.
Personnel. Université du Québec à Trois-Rivières.
Bibliothèque. Québec
- Sondages, 1976
(6,3/4 p.62-72)
- Congrès
Québec. Bibliothécaires. Responsabilité sociale
(6,3/4 p.43-45)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec,
1976-1977 - Rapports de président
(6,3/4 p.52-53)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
1977 - Compte rendus de congrès
(6,3/4 p.43-45)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
1977 - Procès-verbaux d'assemblée générale
(6,3/4 p.46-51)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Membres associés. Statut.
(6,2 p.30)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Rôle dans la formation initiale, la formation continue
et le perfectionnement des bibliothécaires. En relation
avec la protection du public.
(6,2 p.26-29)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Code de déontologie - Commentaires
(6,2 p.36-37)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Règlement concernant les membres. Ratification - Procès-
verbaux d'assemblée générale spéciale
(6,6 p.111-113)
- Développement. Bibliothèques publiques. Québec
En relation avec les politiques du gouvernement du Québec.
(6,3/4 p.55-56)
- Diplômes de 1er cycle. Bibliothéconomie. Québec.
comparés avec les diplômes de 2e cycle.
(6,5 p.91-93)
- Diplômes de 2e cycle. Bibliothéconomie. Québec
comparés avec les diplômes de 1er cycle.
(6,5 p.91-93)
- Diplômés. Université de Montréal. Ecole de bibliothéco-
nomie.
1975 en relation avec le marché du travail - Sondages.
(6,3/4 p.59-62)
- Documentation audiovisuelle. Québec
Moyens d'accès.
(6,6 p.107-111)
- Droits d'auteur
Lois: Canada. Lois, statuts, etc. Loi sur le droit
d'auteur. Interprétations
(6,1 p.12-20)

- Ecoles. Bibliothéconomie. Québec.
McGill University. Graduate School of Library Science.
Directeurs: Sessions, Vivian.
(6,5 p.93-96)
- Ecoles. Bibliothéconomie. Québec.
Université de Montréal. Ecole de bibliothéconomie. Di-
plômés, 1975 en relation avec le marché du travail.
- Sondages.
(6,3/4 p.59-62)
- Ecoles élémentaires Québec
Matières enseignées: lecture. Apprentissage. Rôle des
bibliothécaires. Etudes: Sirkis, Rubin. L'utilisation
du livre et de la bibliothèque à l'école élémentaire -
Commentaires.
(6,2 p.34-35)
- Efficacité. Bibliothécaires administrateurs.
Influence de la formation en gestion.
(6,5 p.82-86)
- Enseignement universitaire.
Rôle des systèmes multi-média.
(6,1 p.6-8)
- Ethique. Associations professionnelles. Bibliothécaires.
Québec.
Codes: Corporation des bibliothécaires professionnels du
Québec. Code de déontologie - Commentaires.
(6,2 p.36-37)
- Evolution du professionnalisme au Québec Office des pro-
fessions du Québec
- Points de vue des bibliothécaires professionnels
(6,2 p.31-33)
- Exercice exclusif. Bibliothécaires. Québec
Influence sur le statut professionnel
(6,2 p.23-25)
- Formation. Bibliothécaires. Québec
(6,5 p.91-93)
- Formation. Usagers. Systèmes multi-média
(6,1 p.6-8)
- Formation continue. Bibliothécaires. Québec
Rôle de la Corporation des bibliothécaires professionnels
du Québec. En relation avec la protection du public.
(6,2 p.26-29)
- Formation initiale. Bibliothécaires. Québec
Rôle de la Corporation des bibliothécaires professionnels
du Québec. En relation avec la protection du public.
(6,2 p.26-29)
- Formation en gestion.
Influence sur l'efficacité des bibliothécaires administra-
teurs.
(6,5 p.82-86)
- Formation universitaire. Bibliothécaires. Québec.
Influence sur le statut professionnel.
(6,2 p.23-25)
- Gestion.
Formation en gestion. Influence sur l'efficacité des
bibliothécaires administrateurs.
(6,5 p.82-86)
- Gouvernement du Québec. Politiques sur la lecture. Québec.
En relation avec le développement des bibliothèques publi-
ques.
(6,3/4 p.55-56)
- Lecture. Québec
Politiques du gouvernement du Québec en relation avec le
développement des bibliothèques publiques.
(6,3/4 p.55-56)
- Lecture. Québec
- Bibliographies, 1973-1977
(6,6 p.105-107)
- Lecture. Matière enseignées. Ecoles élémentaires.
Québec
Apprentissage. Rôle des bibliothécaires. Etudes: Sirkis,
Rubin. L'utilisation du livre et de la bibliothèque à
l'école élémentaire - Commentaires
(6,2 p.34-35)
- Lois. Droits d'auteur
Canada. Lois, statuts, etc. Loi sur le droit d'auteur.
Interprétations.
(6,1 p.12-20)

- McGill University. Graduate School of Library Science.
Directeurs: Sessions, Vivian. (6,5 p.93-96)
- Marché du travail, Québec
en relation avec les diplômés de l'Université de Montréal.
Ecole de bibliothéconomie, 1975 - Sondages.
(6,3/4 p.59-62)
- Membres associés. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
Statut. (6,2 p.30)
- Microdocuments.
Utilisation. Résistance. (6,1 p.9-11)
- Microdocuments.
Utilisation. Résistance. Articles: Savard, Réjean.
Les micromédia, une solution trompeuse? - Commentaires
(6,3/4 p.42)
- Les micromédia, une solution trompeuse? Savard, Réjean.
- Commentaires (6,3/4 p.42)
- Modes de valorisation professionnelle
voir aussi
Reconnaissance professionnelle
Statut professionnel
- Modes de valorisation professionnelle. Bibliothécaires.
Influence sur le rôle organisationnel et le rôle professionnel.
(6,5 p.78-81)
- Motivation. Travail. Personnel professionnel et personnel technique.
Effets de l'automatisation. (6,1 p.3-5)
- Moyens d'accès. Documentation audiovisuelle. Québec
(6,6 p.107-111)
- Office des professions du Québec
Evolution du professionnalisme au Québec - Points de vue des bibliothécaires professionnels.
(6,2 p.31-33)
- Perfectionnement. Bibliothécaires. Québec
Rôle de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. En relation avec la protection du public.
(6,2 p.26-29)
- Personnel. Université du Québec à Trois-Rivières. Bibliothèque. Québec.
Comportement organisationnel - Sondages, 1976
(6,3/4 p.62-72)
- Personnel professionnel
Travail. Motivation. Effets de l'automatisation.
(6,1 p.3-5)
- Personnel technique.
Travail. Motivation. Effets de l'automatisation.
(6,1 p.3-5)
- Politiques. Lecture. Québec
Du gouvernement du Québec. En relation avec le développement des bibliothèques publiques.
(6,3/4 p.55-56)
- Professionalisme. Québec
Documents: Office des professions du Québec. Evolution du professionnalisme au Québec - Points de vue des bibliothécaires professionnels.
(6,2 p.31-33)
- Professionalisme. Québec
Groupes étudiés: bibliothécaires professionnels.
(6,2 p.31-33)
- Protection. Public. Québec
Rôle de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. En relation avec la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement des bibliothécaires.
(6,2 p.26-29)
- Public. Québec
Protection. Rôle de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. En relation avec la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement des bibliothécaires.
(6,2 p.26-29)

- Ratification. Règlement concernant les membres.
Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
Procès-verbaux d'assemblée générale spéciale.
(6,6 p.111-113)
- Reconnaissance professionnelle
voir aussi
Modes de valorisation professionnelle.
Statut professionnel.
- Reconnaissance professionnelle. Bibliothécaires. Québec
en relation avec l'action sociale.
- Règlement concernant les membres. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Ratification - Procès-verbaux d'assemblée générale spéciale.
(6,6 p.111-113)
- Résistance.
Utilisation des microdocuments.
(6,1 p.9-11)
- Résistance. Utilisation des microdocuments.
Articles: Savard, Réjean. Les micromédia, une solution trompeuse? - Commentaires
(6,3/4 p.42)
- Responsabilité sociale
voir aussi
Action sociale
Rôle social
- Rôle organisationnel. Bibliothécaires.
Influence des modes de valorisation professionnelle.
(6,5 p.78-81)
- Rôle organisationnel. Bibliothécaires.
- Témoignages
(6,5 p.87-90)
- Rôle professionnel. Bibliothécaires.
Influence des modes de valorisation professionnelle.
(6,5 p.78-81)
- Rôle professionnel. Bibliothécaires.
- Témoignages
(6,5 p.87-90)
- Rôle social
voir aussi
Action sociale
Responsabilité sociale
- Rôle social. Bibliothécaires. Québec
Champs d'action: centres d'information communautaires
(6,3/4 p.57-58)
- Savard, Réjean
Les micromédia, une solution trompeuse? - Commentaires
(6,3/4 p.42)
- Sessions, Vivian. Directeurs. McGill University. Graduate School of Library Science. Québec
(6,5 p.93-96)
- Sirkis, Rubin
L'utilisation du livre et de la bibliothèque à l'école élémentaire - Commentaires.
(6,2 p.34-35)
- Sondages
1976. Québec. Universités. Bibliothèques: Université du Québec à Trois-Rivières. Bibliothèque. Personnel. Comportement organisationnel.
(6,3/4 p.62-72)
- Sondages.
Québec. Bibliothéconomie. Ecoles: Université de Montréal. Ecole de bibliothéconomie. Diplômés, 1975 en relation avec le marché du travail.
(6,3/4 p.59-62)
- Spécialistes.
Bibliothécaires spécialistes comparés avec les bibliothécaires administrateurs.
(6,5 p.75-77)
- Statut. Membres associés. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
(6,2 p.30)
- Statut professionnel
voir aussi
Modes de valorisation professionnelle
Reconnaissance professionnelle

- Statut professionnel. Bibliothécaires. Québec
Influence de l'exercice exclusif et de la formation universitaire.
(6,2 p.23-25)
- Syndicats. Bibliothécaires. Québec
comparés avec les associations de professionnels. Etablissements étudiés: Université de Montréal.
(6,2 p.38-40)
- Systèmes multi-média
Rôle dans l'enseignement universitaire.
(6,1 p.6-8)
- Systèmes multi-média
Usagers. Formation
(6,1 p.6-8)
- Témoignages
Bibliothécaires. Rôle organisationnel et rôle professionnel.
(6,5 p.87-90)
- Travail
voir aussi
Marché du travail
- Travail. Personnel professionnel et personnel technique.
Motivation. Effets de l'automatisation.
(6,1 p.3-5)
- Université de Montréal. Ecole de bibliothéconomie. Québec.
Diplômés, 1975 en relation avec le marché du travail
- Sondages.
(6,3/4 p.59-62)
- Université de Montréal. Etablissements étudiés.
Québec. Bibliothécaires. Syndicats comparés avec les associations de professionnels.
(6,2 p.38-40)
- Université du Québec à Trois-Rivières. Bibliothèques
Québec.
Personnel. Comportement organisationnel - Sondages, 1976
(6,3/4 p.62-72)
- Université Laval. Etablissements étudiés.
Québec. Universités. Bibliothèques. Rôle des bibliothécaires spécialisés.
(6,6 p.100-105)
- Universités. Québec
Bibliothèques. Rôle des bibliothécaires spécialisés.
Etablissements étudiés: Université Laval.
(6,6 p.100-105)
- Universités.
Enseignement. Rôle des systèmes multi-média.
(6,1 p.6-8)
- Universités. Québec
Bibliothèques: Université du Québec à Trois-Rivières.
Bibliothèque. Personnel. Comportement organisationnel
- Sondages, 1976
(6,3/4 p.62-72)
- Usagers. Bibliothèques.
Besoins documentaires. Satisfaction en relation avec le catalogue.
(6,6 p.99)
- Usagers. Systèmes multi-média
Formation.
(6,1 p.6-8)
- Utilisation. Microdocuments.
Résistance.
(6,1 p.9-11)
- Utilisation. Microdocuments
Résistance. Articles: Savard, Réjean. Les micromédia, une solution trompeuse? - Commentaires.
(6,3/4 p.42)
- L'utilisation du livre et de la bibliothèque à l'école élémentaire. Sirkis, Rubin.
- Commentaires
(6,2 p.34-35)
- Valorisation professionnelle
voir aussi
Modes de valorisation professionnelle

INDEX AUTEURS-TITRES

- L'administrateur agit; le spécialiste subit...
(6,5 p.75)
- Antonelli, Claudio
Quelques aspects de la loi canadienne sur le droit d'auteur (2e partie).
(6,1 p.12)
- Argus Commentaires.
(6,2 p.22)
- Argus Commentaires.
(6,3/4 p.42)
- Argus Commentaires.
(6,6 p.98)
- Bellefeuille, André
voir Rochon-Deschênes, Diane
- Le bibliothécaire de milieu universitaire face à une clientèle spécialisée.
(6,6 p.100)
- Bibliothécaire ou administrateur: un choix à faire?
(6,5 p.78)
- Bonin, Claude André
Rapport du président.
(6,3/4 p.52)
- Bonin, Claude André
Discours bref du nouveau président
(6,3/4 p.54)
- Bonville, Jean De
La formation du bibliothécaire une autre façon d'échapper à la réalité.
(6,5 p.91)
- Bourbeau, Francine
voir Ledoux, Suzanne
- Bourgeois, Jean-Marc
Pour une politique de lecture qui donne chance égale à tous les québécois.
(6,3/4 p.55)
- Bouthillette, Jean
Le code de déontologie et le comité de discipline
(6,2 p.36)
- Caron, Gilles
Bibliothécaire ou administrateur: un choix à faire?
(6,5 p.78)
- Caron, Gilles
L'évolution du professionnalisme au Québec et la situation des bibliothécaires.
(6,2 p.31)
- Caron, Gilles et Rickerby, Gregory
Vivian Sessions and the McGill Graduate School of Library Science.
(6,5 p.93)

- Le code de déontologie et le comité de discipline.
(6,2 p.36)
- Le comportement des employés d'une bibliothèque.
(6,3/4 p.62)
- Une corporation pourquoi?
(6,2 p.23)
- Dansereau-Auger, Judith
Être ou ne pas être membre associé...
(6,2 p.30)
- Demers, Jacques
Les moyens d'accès à la documentation audio-visuelle.
(6,6 p. 107)
- Du désir à la réalité.
(6,2 p.26)
- Le développement technologique et le personnel des bibliothèques.
(6,1 p.3)
- Les diplômés de l'École de bibliothéconomie et le monde du travail.
(6,3/4 p.59)
- Discours bref du nouveau président.
(6,3/4 p.54)
- Dubuc, Pierrette
Argus Commentaires.
(6,3/4 p.42)
- Dupuis, Onil
Du désir à la réalité
(6,2 p.26)
- Être ou ne pas être membre associé...
(6,2 p.30)
- Des études et des rapports sur le livre vert et la lecture au Québec 1973-1977.
(6,6 p.105)
- L'évolution du professionnalisme au Québec et la situation des bibliothécaires.
(6,2 p.31)
- La formation du bibliothécaire: une autre façon d'éviter la réalité.
(6,5 p.91)
- Gamache, Réginald
Pour qui des bibliothèques? Quelques réflexions.
(6,6 p.99)
- Héon, Gérard
Argus Commentaires.
(6,6 p.98)
- Hogue, André
Le développement technologique et le personnel des bibliothèques.
(6,1 p.3)
- Jacob, Michel
Les systèmes multi-média dans l'enseignement universitaire.
(6,1 p.6)
- Klok, Buddhi
Les nécessités d'une formation extra-bibliothéconomique.
(6,5 p.82)
- Ledoux, Suzanne et Bourbeau, Francine
Rôle social et information communautaire. Le centre de référence du grand Montréal.
(6,3/4 p.57)
- Lefebvre, Louise
Une corporation pourquoi?
(6,2 p.23)
- Les micromédia: une solution trompeuse?
(6,1 p.9)
- Les moyens d'accès à la documentation audio-visuelle.
(6,6 p.107)
- Les nécessités d'une formation extra-bibliothéconomique.
(6,5 p.82)

- Od étiez-vous les 12, 13 et 14 mai au moment de la 8e assemblée générale de la Corporation? Rapport du président. (6,3/4 p.52)
(6,3/4 p.43)
- Paradis, Gilles
Le bibliothécaire de milieu universitaire face à une clientèle spécialisée. (6,6 p.100)
- Paradis, Gilles
Od étiez-vous les 12, 13 et 14 mai au moment de la 8e assemblée générale de la Corporation? (6,3/4 p.43)
- Perrier, Alain
Argus Commentaires. (6,2 p.22)
- Perrier, Alain
Témoignage d'un ex-administrateur (6,5 p.87)
- Perrier, Alain
voir Sheitoyan, Robert G.
- Pour qui des bibliothèques? Quelques réflexions. (6,6 p.99)
- Pour une politique de lecture qui donne chance égale à tous les Québécois. (6,3/4 p.55)
- Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale le 27 septembre 1977. (6,6 p.111)
- Procès-verbal de la 8e assemblée générale annuelle. (6,3/4 p.46)
- Le professionnalisme à l'école élémentaire. (6,2 p.34)
- Quelques aspects de la loi canadienne sur le droit d'auteur (2e partie). (6,1 p.12)
- "Quem sequuntur commoda, sequuntur et incommoda". L'être et l'agir chez les bibliothécaires universitaires (6,2 p.38)
- Reicher, Daniel
L'administrateur agit; le spécialiste subit... (6,5 p.75)
- Rickerby, Gregory
voir Caron, Gilles (Vivian Sessions and the McGill Graduate School of Library Science).
- Rochon-Deschênes, Diane et Bellefeuille, Andrée
Les diplômés de l'École de bibliothéconomie et le monde du travail. (6,3/4 p.59)
- Rôle social et information communautaire. Le centre de référence du grand Montréal. (6,3/4 p.57)
- Savard, Réjean
Les micromédia: une solution trompeuse? (6,1 p.9)
- Sheitoyan, Robert G. et Perrier, Alain
Le comportement des employés d'une bibliothèque. (6,3/4 p.62)
- Les systèmes multi-media dans l'enseignement universitaire. (6,1 p.6)
- Témoignage d'un ex-administrateur. (6,5 p.87)
- Thériault, Michel
"Quem sequuntur commoda, sequuntur et incommoda". L'être et l'agir chez les bibliothécaires universitaires. (6,2 p.38)
- Tranchant-Hervé, Marie-Bénédicte
Le professionnalisme à l'école élémentaire. (6,2 p.34)
- Trudel, Claude
Des études et des rapports sur le livre vert et la lecture au Québec 1973-1977. (6,6 p.105)
- Vivian Sessions and McGill Graduate School of Library Science. (6,5 p.93)

Note aux auteurs:

Le comité de rédaction invite les membres à soumettre des articles, tant en anglais qu'en français. Tous les articles seront publiés dans la langue d'origine.

La rédaction accepte les articles tant informatifs qu'éducatifs portant sur l'aspect professionnel de la bibliothéconomie. À l'occasion, on publie des articles de collaborateurs étrangers et des traductions d'articles d'importance dans le domaine de la bibliothéconomie.

Chaque auteur recevra 3 exemplaires du numéro auquel il aura contribué.

Protocole de rédaction:

1. Les textes doivent être soumis sous forme définitive.
2. Les mémoires peuvent être rédigés en français ou en anglais. Ils doivent être soumis dactylographiés à interligne double sur papier 8½ x 11 pouces.
3. Les auteurs sont priés de conserver un double de leur article. Aucun manuscrit ne sera retourné à son auteur.
4. L'auteur indiquera son nom, titre académique et/ou son statut professionnel et son lieu de travail.
5. Notes infrapaginales: les notes doivent être dactylographiées à interligne double, à la fin du texte. La numérotation en sera continue.

ex. 1 Roger Fourny, *Manuel de reliure* (Paris, Librairie Polytechnique Béranger, 1965), p. 8.

6. Bibliographie: les références ou notices bibliographiques doivent être présentées par ordre alphabétique dans une liste continue et distincte.

ex. Fourny, Roger. *Manuel de reliure*. Paris, Librairie Polytechnique Béranger, 1965.

Pour les notes infrapaginales et la bibliographie se baser sur Turabian, Kate L. *A Manual for Writers of Terms Papers, Theses, and Dissertations*. Chicago, University of Chicago Press, 1969.

Note to Contributors:

The Editorial Committee invites members to submit articles in English or in French. Articles will be published in the language in which they are submitted.

The editorial staff welcomes articles of informative and professional interest as well as articles from foreign contributors and articles in translation which are of interest and not readily accessible.

The authors will be sent 3 copies of the issue in which their article has appeared.

Style Guidelines:

1. Texts must be submitted in their final form.
2. Manuscripts may be written in English or French. Double-spaced typewritten copies must be submitted on paper 8½ x 11 inches.
3. The author should always retain a second copy for himself. The editorial staff does not undertake to return any manuscript.
4. The author should indicate his full name, his academic and/or professional status and his place of employment.
5. Notes and footnotes (as well as the bibliography) should be typed, double-spaced, at the end of the text. They should also be numbered and listed in the order in which they are cited.

ex. 1 Guy R. Lyle, *The Administration of the College Library* (New York, Wilson, 1974), p. 59

6. Bibliography: References to other works should also be incorporated in a separate list of references in alphabetical order by author's surname.

ex. Lyle, Guy R. *The Administration of the College Library*. New York, Wilson, 1974.

The copy editing reference book for both footnotes and bibliography is Turabian, Kate L. *A Manual for Writers of Terms Papers, Theses, and Dissertations*. Chicago, University of Chicago Press, 1969.

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 